

**MAIRIE de CLAIX - CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 18 JUIN 2014

**Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique PEREZ, Maire.**

<i>Présents :</i>	Mmes	Nathalie BLANCHET, Christelle LASNIER, Claudine LACROIX, Sandrine MARTINEAU, Marie-Paule JASMAIN, Isabelle GABORIAU, Chantal DESBORDES
	MM.	Dominique PEREZ, Damien FORESTAS, Xavier LAMIAU, Jérôme ROBERT, Serge SORTON, Ludovic SIMON, Michel DUMAIS
<i>Absents excusés :</i>	M.	Jean-Pierre CHAUVIN
<i>Secrétaire de séance :</i>	M.	Damien FORESTAS

Observations sur le compte-rendu de la séance du 21 Mai 2014 : NÉANT**Ordre du jour**

- **COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER**
Élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis, des propriétaires forestiers et désignation des conseillers municipaux
- **RÉALISATION D'UNE FRESQUE À L'ÉCOLE**
Validation du projet, demande de subventions et modalités de financement
- **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS**
Via Patrimoine, association pour la valorisation du Patrimoine (1 titulaire et 1 suppléant)
- **CDC CHARENTE-BOËME-CHARRAUD**
Convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage pour les aménagements de voirie
- **FUSION DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES**
Motion
- **RYTHMES SCOLAIRES**
Validation
- **ÉCOLE DE CLAIX**
Participation financière aux frais de fonctionnement des classes préélémentaires et élémentaires année 2013-2014
- **Délégation des pouvoirs de police (assainissement, collecte des déchets ménagers, circulation, stationnement)**





MAIRIE de CLAIX - CONSEIL MUNICIPAL

- COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER - Élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis, des propriétaires forestiers et désignation des conseillers municipaux

- ✗ Election des propriétaires de biens fonciers non bâtis

Titulaires : MM. RICHARD Jean-Pierre, ROBERT Jérôme, FORESTAS Damien

Suppléants : MM. PERROCHEAU Michel, TERRADE Arnaud

- ✗ Désignation des propriétaires forestiers en cas d'aménagement foncier agricole et forestier

Titulaires : Mmes BARRAUD Jacqueline, DESBORDES Chantal

Suppléants : MM. CESBRON Jacky, ROBERT Guy

- ✗ Désignation des représentants du Conseil municipal

Titulaire : M. SORTON Serge

Suppléants : M CHAUVIN Jean-Pierre, LACROIX Claudine

Votes à l'unanimité.

- RÉALISATION D'UNE FRESQUE À L'ÉCOLE - Validation du projet, demande de subventions et modalités de financement

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation d'une fresque sous le préau de l'école de Claix. Il s'agit de « mettre de la couleur » dans la cour de l'école, en faisant réaliser une fresque sous le préau par les enfants avec l'aide d'un professionnel et l'accompagnement de l'équipe enseignante.

La prestation proposée s'élève à **2.700,00 € T.T.C.** (soit 2.250,00 € H.T.), incluant les déplacements de la professionnelle, la concertation avec l'équipe enseignante et la réalisation finale avec les élèves de l'école, sachant que tous les enfants y participeraient (soit environ 145 enfants, primaires et maternelles).

À cette somme, se greffent les dépenses d'achat du matériel nécessaire (peinture, pinceaux, vernis final), estimées à **601,99 € T.T.C.** (soit 501,66 € H.T.).

Des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Général de la Charente au titre du soutien aux arts plastiques, ainsi qu'à la Région Poitou-Charentes, au titre du Fonds Régional d'Intervention Locale - Culture, en concordance avec le plan de financement détaillé ci-dessous :

	Montant estimé des travaux T.T.C.	Aides escomptées		Autofinancement communal
		DÉPARTEMENT	RÉGION	
Rémunération du professionnel	2.049,00 €	512,25 €	/	
Frais de déplacement	651,00 €	/	/	
Achat de matériel (peinture acrylique, petit outillage, finition)	601,99 €	/	601,99 €	
TOTAL	3 301,99 €	1 114,24 €		2 187,75 €

Vote à l'unanimité.

- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS - Via Patrimoine

Le Conseil Municipal désigne les délégués suivants pour représenter la commune au sein de l'association Via Patrimoine, association pour la valorisation du patrimoine : MM. PEREZ Dominique (*titulaire*) et SORTON Serge (*suppléant*).

Vote à l'unanimité.



MAIRIE de CLAIX - CONSEIL MUNICIPAL

■ **CDC CHARENTE-BOËME-CHARRAUD** - Convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage pour les aménagements de voirie - Exercice 2014

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'établir la convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux aménagements liés à des travaux de voirie entre la Communauté de Communes Charente-Boëme-Charraud et la commune de Claix -exercice 2014, pour un montant prévisionnel s'élevant à 10.022,80 € H.T., soit 12.027,36 € T.T.C.

Vote à l'unanimité.

■ **FUSION DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES** - Motion

- Considérant la nécessité de poursuivre la réforme territoriale visant à clarifier tant l'organisation de nos régions, que les compétences exercées par l'Etat et les différentes collectivités,
- Considérant les annonces du Président de la République sur le redécoupage des régions et notamment celles concernant la fusion de la Région Poitou-Charentes avec les Régions Centre et Limousin,
- Considérant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales et l'absence de concertation préalable avec les élus des territoires concernés et la population,
- Considérant la nature des liens, amicaux mais relativement peu développés, qui unissent les territoires Picto-Charentais aux territoires de la Région Centre,
- Considérant, à l'inverse, les liens qui unissent concrètement la Région Poitou-Charentes à l'Aquitaine, à la fois historiques, géographiques, administratifs, juridictionnels, culturels, économiques... et les enjeux d'avenir qui se sont construits au fil des années,

Le Conseil Municipal, décide d'apporter son appui total à la démarche entreprise pour aboutir à l'intégration du territoire charentais dans la région Aquitaine. Vote à l'unanimité.

■ **RYTHMES SCOLAIRES** - Adoption

Le Conseil Municipal valide la nouvelle organisation de l'école et du temps d'activités périscolaires(T.A.P.) en vue de la rentrée scolaire de septembre 2014, modifiée suite aux réunions de concertation avec l'équipe enseignante, le personnel scolaire, les parents d'élèves, le centre social Effervescence et la communauté de communes Charentes-Boëme-Charraud.

Primaires

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45 / 12h00 classe	8h45 / 12h00 classe	9h00 / 12h00 classe	8h45 / 12h00 classe	8h45 / 12h00 classe
Inter classe	Inter classe		Inter classe	Inter classe
14h00 / 16h15 classe	13h30 / 14h30 TAP		14h00 / 16h15 classe	13h30 / 14h30 TAP
	14h30 / 16h15 classe			14h30 / 16h15 classe

Maternelles

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45 / 11h45 classe	8h45 / 11h45 classe	9h00 / 12h00 classe	8h45 / 11h45 classe	8h45 / 11h45 classe
Inter classe	Inter classe		Inter classe	Inter classe
13h45 / 16h15 classe	13h15 / 15h15 classe		13h45 / 16h15 classe	13h15 / 15h15 classe
	15h15 / 16h15 TAP			15h15 / 16h15 TAP

Vote à l'unanimité.



MAIRIE de CLAIX - CONSEIL MUNICIPAL

■ **ECOLE DE CLAIX** - *Participation financière aux frais de fonctionnement des classes préélémentaires et élémentaires année 2013-2014*

Des enfants non domiciliés dans la commune sont accueillis dans les classes préélémentaires et élémentaires de l'école de Claix. La commune de résidence est tenue de participer au financement de la scolarisation de l'élève. Le Conseil Municipal fixe le montant de la participation financière pour l'année scolaire 2013-2014 comme suit :

- **715,46 €** pour les enfants de maternelle
- **550,89 €** pour les enfants de primaire

Ces coûts sont entendus hors frais de restauration et de garderie. Vote à l'unanimité.

■ **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** - *Approbation du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif - Exercice 2013*

Le Conseil Municipal approuve le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2013, précisant notamment les indicateurs de performance du service et les recettes d'exploitation du service public. Vote à l'unanimité.

■ **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE (assainissement, collecte des déchets ménagers, circulation, stationnement) - Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal s'oppose au transfert des pouvoirs de police du Maire. Un courrier sera adressé au Président de la communauté de communes Charente-Boème-Charraud pour notifier l'opposition au transfert des pouvoirs de police de plein droit.

Séance levée à 22 heures.